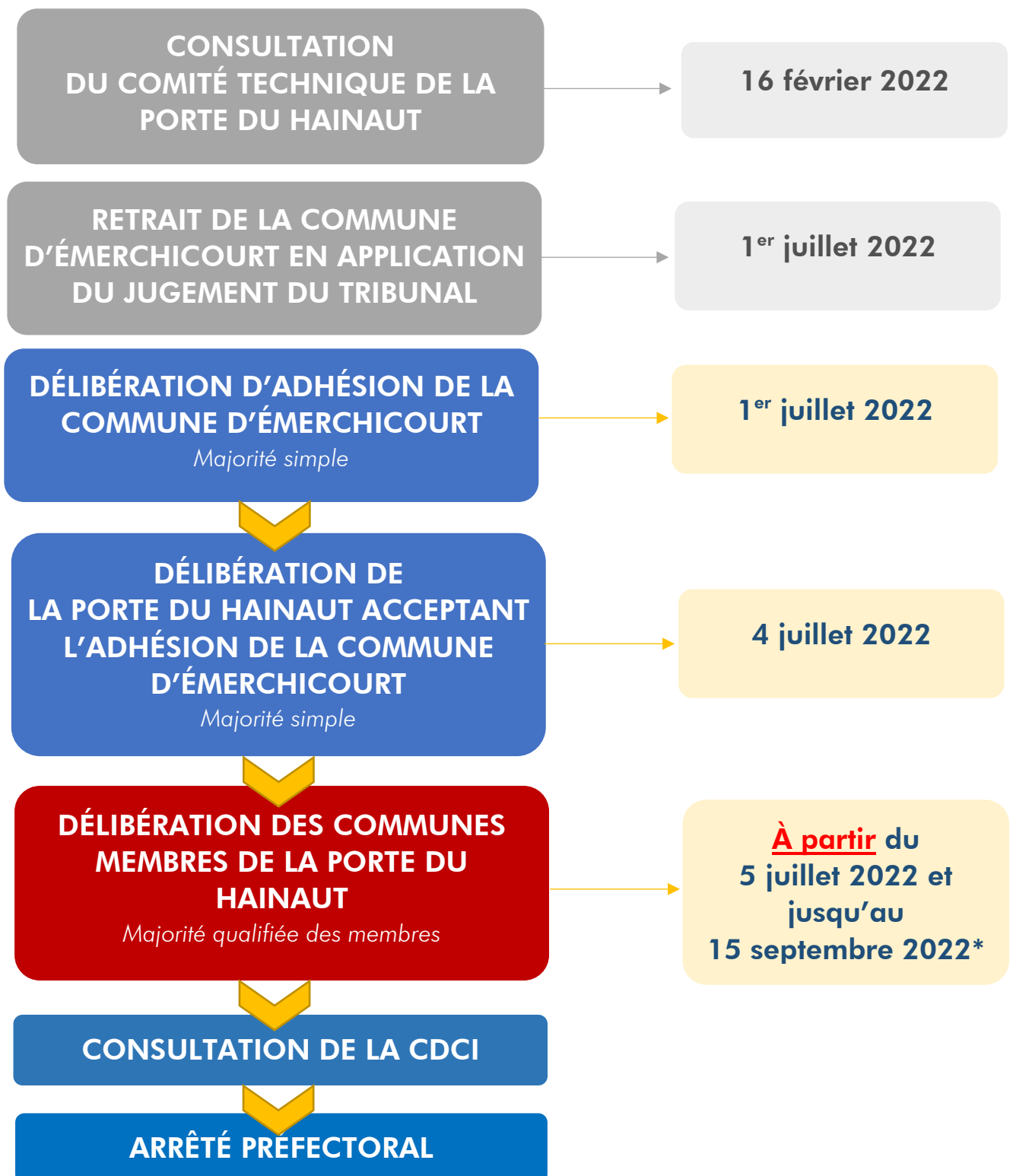


PROCÉDURE ADHÉSION DE LA COMMUNE D'ÉMERCHICOURT À LA PORTE DU HAINAUT



*Délai de 3 mois à compter de la délibération de l'EPCI (avis implicitement positif par défaut). Afin d'accélérer la procédure, la date limite du 15 septembre 2022 a été arrêtée en Bureau Communautaire du 09/05/2022. En effet, la CDCI ne pourra être saisie qu'à compter de la réception des délibérations de toutes les communes. À défaut, la CDCI ne pourra être saisie qu'au terme du délai des 3 mois, soit le 4 octobre 2022.